

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Projet

Consultation publique

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Mémoire déposé par le Comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du quartier Desmarchais-Crawford de Verdun – Le 11 novembre 2014

Le comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du quartier Desmarchais Crawford de Verdun (CSP-Verdun) a présenté un mémoire le 4 octobre 2011 dans le cadre d'une large consultation sur le Projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement du grand Montréal (le PMAD). Un an plus tard, le PMAD prévoyait notamment la création d'une trame verte et bleue dans le sud-ouest de Montréal.

Or, dans le cadre du présent projet de l'agglomération de Montréal, soit 2 ans plus tard, on ne peut que constater que la trame verte et bleue du sud-ouest de Montréal n'est pas prévue. De plus, le site patrimonial de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, dans son ensemble, tant du point de vue de ses espaces verts que de ses bâtiments, se trouve encore plus menacé qu'il ne l'était si, tant soit peu, que l'arrondissement de Verdun devait le mettre en œuvre dans son plan d'urbanisme.

Patrimoine urbain et naturel

Environ la moitié du territoire du Douglas n'a d'autre désignations que faisant partie de la dominante résidentielle (carte : « Les grandes affectations du territoire », en page 30 du PDF-Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du 7 octobre 2014) et d'un secteur de « valeur intéressante » au même titre que l'ensemble des quartiers de la terre ferme de Verdun (p.25, « Le patrimoine bâti »).

L'autre portion du domaine Douglas est heureusement désignée en tant que patrimoine bâti institutionnel. Pourtant, tout le domaine du Douglas, par son architecture du bâti et du paysage, est reconnu comme un ensemble patrimonial majeur indivisible dans plusieurs travaux dont la commission ne semble pas être informée (voir notamment l'étude de Contexture demandée par l'arrondissement Verdun et Douglas). La CMM (Commission du Montréal Métropolitain) a également reconnu cet ensemble dans le passé.

On ne peut dissocier une partie du territoire du Douglas en raison de contiguïté des zones désignées, de l'unité de l'architecture du paysage incluant les bâtiments et les espaces verts, et de son histoire (il semble en effet que le caractère historique et culturel est évacué de l'analyse).

Caractère exceptionnel du domaine Douglas

Il importe ici de souligner que plusieurs dimensions relatives au caractère exceptionnel du domaine Douglas et de son institution semblent avoir été complètement éludées par la commission. Si nous nous référons aux cartes présentées dans le cadre du projet nous constatons que le Domaine Douglas devrait faire l'objet de désignation dans les cartes suivantes :

- «Milieu naturel protégée ou en voie de l'être» – **Aucune mesure proposée**
- «Territoire d'intérêt écologique» (voir étude de la biologiste Kim Marineau sur caractérisation des terrains du Douglas commandité par l'arrondissement de Verdun) – **Aucune désignation proposée**
- «Paysage emblématique et identitaire» – Le domaine Douglas un ensemble emblématique du Sud-Ouest de l'île et de la communauté anglophone qui offre un paysage bucolique unique dans une zone urbanisée fortement densifiée (Verdun : l'une des zones les plus denses au Canada) – **Aucune désignation proposée**
- «Trame verte et bleue» – Le Douglas fait le lien géographique, historique et écologique entre les rapides de Lachine, le bassin Laprairie et le Parc Angrignon – Comment peut-on ignorer ce lien entre le fleuve et le parc Angrignon? **Aucune indication en ce sens.**
- «Conservation» – Une partie du Sud-Ouest du territoire du Douglas pourrait être désignée à cet effet - **Aucune désignation proposée.**
- «Grand espace vert ou récréation» – Terrains de Football disponibles pour le Cricket et l'Ultima (Frisbee), Événement annuel de ski de fond familial Parc Angrignon-Douglas-Parc des Rapides et les Jardins communautaires (**on ne mentionne pas ces usages du territoire**) - **Aucune désignation proposée.**
- Éventuel patrimoine archéologique du territoire du Douglas à proximité de la maison Nivard-De Saint-Dizier, l'un principaux site archéologique de Montréal – **aucune mention de la proximité avec le site.**

Le Comité de sauvegarde (CSP-Verdun)

Le comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du quartier Desmarchais-Crawford de Verdun (CSP-Verdun) s'est formé en 2005 dans le cadre des consultations sur le plan d'urbanisme de Verdun qui prévoyait initialement le développement résidentiel d'une portion majeure de l'ensemble patrimonial de l'Institut Douglas (anciennement l'Hôpital Douglas), soit une large bande au sud-ouest du terrain, le long de la rue Leclair .

Lors des consultations sur les projets de schéma métropolitain de développement (2005 et 2010), le Comité a souligné dans divers mémoires les caractéristiques et les rôles historique et écologique du domaine Douglas. Des liens écologiques et historiques ont été établis entre le Refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-aux-Hérons, les rapides de Lachine et le parc Angrignon.

Le CSP a également souligné, que le domaine Douglas, situé en bordure du parc linéaire du Pôle des Rapides, possède une valeur récréotouristique d'intérêt en matières d'interprétation historique de l'occupation du territoire et de la santé mentale au Québec, d'observations de la nature (en cours), de jardinage communautaire (en cours) et d'activités sportives (en cours).

Valeur archéologique

Nous savons maintenant que le Douglas est jouté à un site archéologique majeur de la région de Montréal, le site de la maison Nivard-De Saint-Dizier. Les artefacts retrouvés dans les fouilles remontent à l'époque de l'occupation du territoire par les amérindiens. Situé au pied des rapides de Lachine, le site était un lieu d'échanges et de communication au confluent des grands lacs, de l'Outaouais, de la rivière Richelieu, du Lac Champlain, de la rivière Hudson et de la plaine du St-Laurent.

Un chaînon manquant dans la trame verte et bleue

Le domaine Douglas est également désigné comme l'un des éléments du **Parc Écologique de l'Archipel** proposé par plus de 40 organismes voués à la protection et la mise en valeur d'une ceinture verte à l'instar des régions métropolitaines de Vancouver et de Toronto; des concurrents directs de la région métropolitaine de Montréal. Le CSP s'explique mal comment et pourquoi le domaine Douglas est exclu de la Trame verte et bleue par la commission.

Nous déplorons que le projet ne désigne pas toute la propriété du Douglas qui comprend des espaces verts institutionnels de grandes valeurs, ce qui contribuerait à atteindre les objectifs de conservation et de biodiversité des différents ordres de gouvernement sans déboursés additionnels de fonds publiques. Nous estimons que le projet devrait être revu de manière à s'assurer que les espaces verts de l'institution Douglas soient désignés comme tels.

Exigences du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Les critères d'évaluation du territoire du schéma d'aménagement de la CMM suggèrent que l'ensemble patrimonial de Douglas mériterait des efforts importants de protection et de mise en valeur. Ainsi, d'ores et déjà, nous constatons que cet ensemble patrimonial est un cas d'espèce qui permettrait de mettre véritablement à contribution l'agglomération de Montréal dans l'atteinte des critères établis par la CMM :

- **Protéger les paysages d'intérêt métropolitain :**
 - par le maintien de l'unité et la beauté des espaces verts, des arbres matures, de l'architecture du paysage et des bâtiments patrimoniaux de l'ensemble
 - par la position géographique du domaine Douglas et sa contribution au maintien du paysage du parc linéaire du Pôle des rapides de Lachine, du

Fleuve St-Laurent et des rapides de Lachine à moins de 10 km du centre-ville de Montréal.

- **Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain:**
 - par la protection de l'architecture institutionnelle typiquement montréalaise du domaine Douglas de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle
 - par la protection des travaux des architectes de renom qui ont vu à la conception des bâtiments et du paysage bucolique de l'ensemble
 - par la protection de l'unité architecturale du noyau d'origine de l'ensemble

- **Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques :**
 - par la valeur historique et naturelle intrinsèque de l'ensemble patrimonial, son lien historique, géographique et écologique avec le Parc Angrignon et les rives du St-Laurent.
 - par sa proximité avec le réseau touristique du Pôle des rapides, la maison Nivard-De Saint-Dizier (centre d'information touristique) et site majeur de Montréal
 - par les espaces récréatifs permettant les activités sportives telles que le cricket, le football, le frisbee et les compétitions écossaises.
 - par les jardins communautaires sur les terrains du Douglas cultivés par les citoyens du sud-ouest de Montréal désireux de produire leurs propres fruits et légumes
 - par le potentiel d'interprétation et la valeur muséale que revêt l'ensemble de l'institution pour l'histoire de la santé mentale au Québec
 - par l'observation de la faune (renards, oiseaux passereaux, oiseaux rapaces et sauvagine) sur les espaces verts
 - par les milliers d'arbres, leur diversité et la présence de nombreux arbres matures qui contribuent à rehausser le paysage de l'ensemble
 - en étant l'une des composantes du projet de Parc écologique de l'archipel de Montréal.

Il est actuellement minuit moins cinq pour la protection et la mise en valeur de l'ensemble patrimonial de l'Institut universitaire en santé Douglas.

Son administration attend actuellement le feu vert pour procéder à une analyse détaillée de faisabilité d'un nouvel hôpital et rien n'indique pour le moment que les orientations présentées lors de l'analyse préliminaire de préfaisabilité, datant de 2009, ne seront véritablement et substantiellement revues.

Position du Comité de sauvegarde (CSP-Verdun)

Le Comité de sauvegarde estime qu'il est primordial que l'équivalent en superficies des espaces verts soit protégé et que les bâtiments patrimoniaux se trouvant dans le centre de l'ensemble soient intégrés au plan architectural en respectant et en mettant en valeur son

caractère patrimonial tout en misant sur une intégration harmonieuse des bâtiments dans l'environnement et le paysage urbain. Nous souhaitons que ce projet soit réellement un exemple innovant d'intégration de l'occupation du territoire par les institutions publiques selon une perspective écologique.

Nous estimons d'ailleurs que la conception d'un nouvel hôpital peut mettre à profit l'environnement naturel vert du Douglas comme étant un environnement soignant tel que le suggèrent plusieurs études internationales sur le sujet. Bien que l'arrondissement de Verdun désire encadrer le projet de l'Institut, le CSP craint qu'il ne dispose pas des leviers et des ressources nécessaires pour assurer la protection de la valeur patrimoniale de l'ensemble.

Les municipalités ont le pouvoir de désigner des usages indistinctement de la propriété des immeubles et terrains (réf. Centre du droit québécois de l'environnement). Il serait temps que ces dernières fassent preuve d'audace par rapport aux terrains qu'il ne possède pas et qu'il n'est pas nécessaire de posséder pour désigner les usages au bénéfice de la communauté .

Demande de citation pour la protection du Domaine Douglas

Enfin, nous tenons à souligner qu'une **demande de citation pour la protection du domaine Douglas a été déposée**, par une citoyenne de Verdun, **auprès de la Ville de Montréal en mars 2010** et qu'aucune conclusion ne lui est encore parvenue. La dernière information reçue de la direction de la culture et du patrimoine, parle d'une réflexion qui, quoiqu'elle date déjà de quelques années, semble toujours actuelle : « Cette démarche de réflexion, qui se traduit à court terme par un temps d'arrêt dans l'étude de dossiers ponctuels, permettra par la suite que nos recommandations sur les dossiers présentement à l'étude s'inscrivent à l'intérieur d'une perspective d'ensemble. » **Vous trouverez, en attaché, une copie du dossier** soumis à leur intention.

Christian Nadeau, président
cnadeau650@gmail.com

Fabiola Renaud, membre
renaud.fabiola@yahoo.ca

Au nom du Comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du quartier Desmarchais-Crawford de Verdun